

Adhésion : L'adhésion est individuelle et nominative. Elle est obligatoire pour participer aux activités régulières du domaine équestre. Elle est annuelle et donne accès à des tarifs privilégiés à ses adhérents. Elle est valable sur l'année civile et ne donnera lieu à aucun remboursement une fois souscrite.

Inscription - Séance Initiation / Balade : Les séances initiation et les balades se font sur réservation. L'inscription est effective une fois le règlement réalisé. Elles ne donnent lieu à aucun remboursement et peuvent être reportées si l'annulation a été effectuée au minimum 48h à l'avance le début de la séance Initiation ou de la balade.

Inscription - Cartes : Les cartes sont nominatives. La carte est valable pour un nombre de séances souscrites et pendant un délai indiqué à la souscription. Le règlement se fait en une seule fois à l'inscription. La carte n'est ni échangeable, ni remboursable. Il faut être adhérent pour profiter des tarifs avantageux des cartes. Toute réservation à une séance ou une balade doit se faire au moins 24h à l'avance et peut être reportée si l'annulation a été effectuée au minimum 24h à l'avance le début de la séance ou de la balade. Les séances sont prises sur rendez-vous, en fonction des places vacantes.

Inscription – Stages / Animations : L'inscription est individuelle et nominative. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour s'inscrire aux stages et aux animations. Le stage semaine ou ½ semaine se déroule du lundi au vendredi de la même semaine. Toute réservation doit se faire au minimum 24h à l'avance et peut être reportée si l'annulation a été effectuée au minimum 48h à l'avance le début du stage ou de l'animation.

Prise en charge des cavaliers : Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité du domaine équestre pendant la séance, de l'accueil au retour à l'écurie active, incluant le temps de préparation et dé-préparation de l'équidé.

Tarifs : Les prix des prestations sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises, comprenant la TVA en vigueur au jour de la facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications annuelles consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email. Une facture sera émise pour chaque prestation et à disposition du client sur demande.

Règlement : il s'effectue par chèque ou en espèces en une fois avant la première séance ou balade. Passé ce délai, le cavalier peut se voir refuser l'attribution de sa monture en séance.

Retard : le domaine équestre se réserve le droit de ne pas prendre un cavalier en séance ou en balade en cas de retard. Tout cavalier arrivé en retard ne pourra prétendre à rattraper ce retard ou obtenir une réduction ou un remboursement.

Récupérations : vous êtes malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire, les séances ou les balades sur inscription et non signalées sont perdues et non récupérables. En cas d'annulation du fait du domaine équestre, une récupération sera créditée au cavalier adhérent ou un remboursement exceptionnel pour le cavalier non adhérent.

Licence FFE /Assurances : Lors de son inscription, le cavalier atteste avoir requis un avis médical favorable pour "la pratique de l'équitation" et devra fournir un certificat médical. La pratique de l'équitation peut néanmoins exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, le cavalier doit être assuré en responsabilité civile et il est vivement recommandé de souscrire une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé sur le site de la FFE et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur equi.generalif.fr. Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture. Outre les garanties d'assurance, la licence FFE est valable dans tous les centres affiliés de France et permet d'accéder à sa Page Cavalier FFE, de recevoir Le Mel Cavalier FFE, de passer des examens fédéraux, de participer à une dynamique sportive et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels Avantages Licence. Une fois souscrite, la licence n'est pas remboursable et est valable pour du 1^{er} septembre N au 31 décembre N+1.

Règlement Intérieur : Les adhérents, les non-adhérents et leurs accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein d'ENOWOOD et consultable à l'affichage ou sur le site internet. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire à l'exclusion.

Protection des données personnelles : L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des séances d'équitation, la vie quotidienne du club, l'inscription aux stages, animations, et diverses prestations... Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein du club ont accès à ces données dans le cadre de leur mission. Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès du club un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse du club : contact@enowood.fr